

Quatorze féminicides ont été recensés depuis le début de 2018

■ A Herstal, la violence machiste a fait deux nouvelles victimes. “Il faut agir”, tonne Ecolo.

C'est lundi soir que Beytullah Altuner s'est rendu aux policiers de l'ambassade belge, à Ankara, en Turquie. Il a avoué avoir tué son ex-compagne, Emine Yagmur, et la mère de celle-ci, Fatma, à leur domicile d'Herstal, samedi.

Un mandat d'arrêt international a été délivré à son encontre et une demande d'extradition sera adressée à la Turquie. Si elle devait aboutir, ce ne serait pas avant plusieurs semaines.

Beytullah Altuner a poignardé les deux femmes à une dizaine de reprises avant de les égorger et d'emmener sa fille de 11 mois, qu'il a eue avec Emine, et de la confier à de la famille à Genk avant de gagner la Turquie.

Plusieurs plaintes pour harcèlement et menaces avaient été déposées contre lui par son ex-compagne et le dossier était à l'instruction depuis décembre. Mais aucune mesure particulière n'avait été prise.

Quatorze morts depuis le début de l'année

Selon la plate-forme Mirabal Belgium, qui fédère des associations féministes belges, 38 femmes ont été tuées en Belgique à cause de violences machistes en 2017. Ces féminicides ont concerné tous les âges et toutes les cultures. Depuis le début de l'année 2018, on en serait déjà à quatorze décès, à Kasterlee, Schaerbeek, Dworp, Ophasselt, Saint-Nicolas, Wandre (deux victimes), Meise, Andenne, Charleroi, Furnes, Herentals et Herstal (deux morts).

Le plus souvent, ces meurtres ou assassinats sont liés à une rupture que l'ex-compagnon n'a pas supportée. Parfois, il arrive que l'auteur “se venge” également d'un parent qui “protégeait” celle qu'il poursuivait de son ire.

Le mode opératoire est varié : coups de couteau, égorgement, étranglement, tir

par balle. Il arrive aussi que le féminicide ne soit pas le fait d'un conjoint violent. En octobre 2017, Louise (24 ans) a été poignardée et étranglée dans son kot, à Liège, par son voisin. Elle l'avait dénoncé à la police après qu'il se fut présenté nu à sa porte.

Une vision spécifique de la place de la femme

Les faits d'Herstal ont fait sortir la coprésidente d'Ecolo Zakia Khattabi de ses gonds. La responsable politique nous rappelait, mardi, que M^{me} Yagmur avait porté plainte à sept reprises contre son ex-conjoint et que les autorités n'ont pas bougé, se réfugiant derrière l'impossibilité juridi-

que d'agir avant tout passage à l'acte. “Ces assassinats montrent quelle vision de la femme ont leurs auteurs, qui lui assignent une place dans la société, la traitent en objet sur lequel ils auraient un droit de propriété.”

M^{me} Khattabi s'insurge contre les médias, “qui présentent souvent ces faits comme des drames passionnels alors qu'il ne s'agit pas du tout de cela”. “Ce n'est pas l'amour qui guide le meurtrier, c'est la haine.”

Trop peu d'écoute dans les commissariats

La coprésidente d'Ecolo est également très remontée contre la police et les autorités judiciaires. “J'ai recueilli de nombreux témoignages accablants. Lorsqu'une femme porte plainte au commissariat, elle ne reçoit le plus souvent qu'une écoute polie mais on n'accorde pas beaucoup d'importance aux menaces ou aux violences qu'elle dénonce.”

Zakia Khattabi rappelle que la Belgique a signé, en 2016, la Convention d'Istanbul et qu'elle s'est donc engagée à tout mettre en œuvre pour protéger les femmes victimes de violences machistes.

Ecolo demande donc au gouvernement fédéral de faire de cet enjeu une priorité de sa politique criminelle. “Il faut, dit-elle, que dans notre arsenal juridique, la spécificité du féminicide soit reconnue, il faut que les policiers soient formés à l'accompagnement des signalements de violences faites aux fem-

mes. Il est temps de se doter de moyens d'agir dès que la menace existe pour ne pas avoir à réagir quand il est trop tard."

Des mesures oui mais...

Avant M^{me} Khattabi, de nombreuses associations, comme Vie féminine, s'étaient déjà inquiétées de la situation et du manque d'implication des autorités policières, judiciaires et politiques.

Pourtant des actes ont été posés. Depuis le début des années 2000, cinq plans nationaux d'action contre les violences liées au genre ont vu le jour. Le dernier en date comprend 235 mesures, issues du gouvernement fédéral, des Communautés et des Régions. Lors de son lancement, la secrétaire d'Etat à l'Egalité des chances, Elke Sleurs (N-VA), avait relevé qu'en 2014, 39 668 plaintes pour des faits de violence entre partenaires avaient été déposées. On estime que ces violences entraînent 160 décès par an.

A l'époque, les procureurs généraux avaient fait de la violence intrafamiliale une priorité. En 2016, le Parlement bruxellois a voté une résolution reconnaissant le féminicide et invitant les autorités compétentes à le combattre. Mais le phénomène, qui n'a pas encore été érigé en infraction pénale propre, n'a pas disparu pour autant. Au contraire.

J.-C.M.

160

Décès

Les violences faites
aux femmes entraîneraient
la mort de 160
d'entre elles chaque année.